Déclaration annuelle de rémunération à remplir par un arbitre ou un juge arbitre.
Application des dispositions de la loi n° 2006-1294 du 23 octobre 2006 et du décret n° 2007-969 du 15 mai 2007

Année 2018 - Montant de la franchise : 5761.14Euros

FICHE RECAPITULATIVE ANNUELLE DES SOMMES PERCUES - Année civile 2018

M. MME. Qualification:

Adresse :

N° SS : N° Licence:

Date de l'épreuve	ORGANISATEUR Championnat indiv, Epreuves par équipes ou Tournoi	Nbr de Jours	Frais	Rémunération perçue sous la franchise	Rémunération brute au dessus de la franchise	Charges (20%)	Rémunération nette perçue
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
					Total charges:	**0,00 €**	
					Total Rémunérations perçues:		**0,00 €**

Cette fiche doit être retournée à votre Commission Régionale d'Arbitrage en fin d'année civile